

Trois définitions

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1969)**

Heft 109-110 **L'état de la question : épargne négociée et pouvoir économique**

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1028340>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

III

TROIS DÉFINITIONS

Revenu national

Le revenu national représente un flux monétaire qui rémunère les agents économiques résidant dans le pays, pour leur participation à la production dans le pays même ou à l'étranger. Les postes les plus importants concernent les revenus des ménages privés (salaires, traitements et contributions sociales des employeurs; revenus d'exploitation des personnes indépendantes, agriculteurs, artisans, propriétaires d'entreprises individuelles; revenus de la propriété sous forme d'intérêts, de loyers, de dividendes, déduction faite des intérêts que les ménages peuvent avoir à payer pour des dettes de consommation). Le revenu national comprend encore les revenus non distribués des entreprises privées et publiques, les impôts directs qui les frappent et les revenus échéant à l'Etat ou aux assurances sociales au titre de la propriété. Afin d'éviter que les mêmes éléments interviennent plusieurs fois dans le calcul, les achats des biens et services d'une entreprise à d'autres n'apparaissent pas dans la comptabilité nationale. Le revenu national représente donc la somme des valeurs ajoutées par chaque entreprise aux biens et services qu'elle a acquis.

Investissements

La constitution et l'augmentation du capital fixe (c'est-à-dire de l'ensemble des biens qui permettent d'en produire d'autres sans être détruits au cours de ce processus — machines, biens d'équipement,

constructions, etc.) représentent des **investissements**. La notion d'investissement brut correspond tant au remplacement d'un équipement usé ou déprécié par les progrès technologiques (maintien du capital fixe existant) qu'à son augmentation. La notion d'investissement net ne concerne que l'augmentation du potentiel productif (et l'accroissement des stocks). En comptabilité nationale, le terme de formation intérieure brute de capital correspond à l'ensemble des investissements faits à l'intérieur du pays, que ce soit sous forme de capital fixe ou d'accroissement des stocks. Les investissements intérieurs sont couverts par l'épargne nationale brute. L'écart entre ces deux postes est comblé, selon les cas, par un prêt ou un emprunt net à l'étranger.

Epargne nationale

Pour chacun des secteurs considérés par la comptabilité nationale : entreprises publiques, coopératives, sociétés privées; administrations publiques; assurances sociales publiques et privées; ménages, organismes privés sans but lucratif et exploitations individuelles; — **l'épargne brute** représente la part du revenu qui n'est pas affectée à l'achat de biens et de services, qui n'est pas utilisée pour la consommation. Le premier poste de l'épargne nationale brute, et le plus important, recouvre les **amortissements**, ou provisions pour consommation de capital fixe. Sa durée d'utilisation étant limitée, on prévoit et on répartit dans le temps le financement de son remplacement. Théoriquement, l'amortissement correspond donc à la dépréciation que le temps fait subir au capital fixe. Dans la réalité, il excède généralement la dépréciation réelle, soit que la durée d'amortissement soit inférieure à la durée d'existence, soit qu'il y ait surcompensation de l'érosion du pouvoir d'achat de la monnaie. **L'épargne des ménages** correspond au résidu du revenu disponible qui n'est pas affecté à la consommation. **L'épargne des assurances sociales** est en fait assimilable à

l'épargne des ménages, mais elle est obtenue par comparaison entre les recettes (primes, revenus de la propriété, subventions) et les dépenses (prestations et dépenses de fonctionnement). **L'épargne des entreprises**, publiques et privées, recouvre uniquement les bénéfices non distribués; l'épargne brute des entreprises comprend encore les amortissements. **L'épargne de l'Etat** correspond aux excédents de recettes de la Confédération, des cantons et des communes et les fonds propres affectés aux investissements (on exclut ainsi les emprunts de l'Etat, qui sont des appels à l'épargne d'autres secteurs).